



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

**OBJET :** 28 - Direction Citadelle - Projet Escape Room

**Direction Citadelle  
Projet Escape Room**

**Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 6	10/09/2018	Favorable unanime

**Contexte et nature du projet**

La Ville de Besançon - Direction Citadelle a été sollicitée par la Société «La Clé du Bastion» qui souhaitait investir la Citadelle pour créer une escape room. Ce type de jeu est extrêmement en vogue actuellement, plusieurs salles ont ouvert ou ouvrent actuellement à Besançon, mais sur des sujets très différents. Cette activité ne se pratiquant qu'une fois, la présence d'autres salles n'est de toute façon pas gênante. Il s'agit en un temps limité (une heure généralement) de résoudre des énigmes gravitant autour d'un scénario pour réussir à sortir de la salle. Des publics passionnés se déplaçant de loin peuvent être touchés en plus du public local.

Cette proposition, approuvée par le Conseil Scientifique du 5 janvier 2018, a paru très intéressante afin de diversifier l'offre de la Citadelle et permettre la découverte d'une facette de l'histoire du site de façon ludique.

Un avis d'appel à manifestation d'intérêt a donc été publié en avril 2017 pour voir si d'autres acteurs étaient intéressés par l'occupation de la cave du Front Royal où sera créée l'escape room.

En l'absence d'autre proposition, c'est donc avec la Clé du Bastion qu'il est prévu de réaliser ce projet.

La Clé du Bastion, sise à Belfort, a déjà une expérience réussie en la matière, dans un site classé (escape room sur Vauban et ouverture récente d'une deuxième salle sur Bartholdi).

Deux salles identiques seront aménagées dans la cave du front royal -espace quasi inexploité actuellement- accueillant chacune 6 personnes maximum.

La thématique choisie sera «l'Affaire des poisons», en lien avec l'histoire de la Citadelle qui a accueilli des prisonniers accusés dans cette affaire qui a eu lieu sous Louis XIV.

Une intrigue accessible aux enfants sera prévue, afin de ne pas se couper de ce public.

## **Public visé**

En journée : familles, entreprises (incentives, groupes scolaires et de loisirs).  
En soirée : jeunes adultes (groupes d'amis).

## **Horaires et périodes d'ouverture**

Horaires basse saison (novembre à mars) : 10 h, 13 h et 15 h

Horaires moyenne saison (avril à juin et septembre aux vacances de Toussaint) : 10 h, 14 h et 16 h

Horaires haute saison (juillet-août) : 10 h, 13 h, 15 h et 17 h

Septembre-décembre : les week-end et jours fériés

Vacances de Toussaint : tous les jours

Vacances de Noël : tous les jours sauf Noël et nouvel an.

Vacances de février : tous les jours

Février-mars-avril-mai-juin : les week-end et jours fériés

Vacances d'avril : tous les jours

Vacances d'été : tous les jours

+ Test en nocturne sur les samedi soirs : à 18 h 15 et 20 h 15 en moyenne saison. A 20 h 15 en haute saison hors période des balades nocturnes.  
soit 642 créneaux.

Ces horaires et périodes sont susceptibles d'évoluer en cours d'exploitation, en fonction notamment des premiers bilans réalisés à 6 mois puis 1 an. En cas de modification par l'exploitant, les nouveaux horaires et périodes d'ouverture devront être validés par la Ville (Direction Citadelle).

## **Tarifs**

Les tarifs seront décidés annuellement d'un commun accord entre l'exploitant et la Citadelle.

Les tarifs pour la première année d'exploitation seront les suivants :

19 €/personne pour 6 personnes

21 €/personne pour 5 personnes

23 €/personne pour 4 personnes

25 €/personne pour 3 personnes

Une entrée couplée avec l'entrée Citadelle sera proposée, permettant l'entrée dans la Citadelle au tarif réduit. Si l'entrée est couplée avec l'entrée Citadelle, les personnes devront montrer leur justificatif de paiement ou d'inscription à l'activité Escape room pour bénéficier du tarif réduit Citadelle.

Les abonnés Citadelle disposeront d'un tarif réduit sur l'activité Escape room.

## **Investissement**

Le bâtiment sera remis à la société en l'état. Seule la mise en place d'une porte, garde-corps, rampes et fenêtres seront à la charge de la Ville (16 000 € pris sur les tranches annuelles de la Citadelle).

Le reste de l'investissement sera à la charge de l'entreprise, qui se chargera de toutes les demandes d'autorisations et recherches de financement. La Ville devra simplement appuyer la démarche en indiquant que c'est un projet qu'elle soutient auprès des mécènes potentiels et collectivités partenaires.

## Fonctionnement

Prise en charge du poste de maître du jeu par la Citadelle en vacation (une seule personne pour les 2 salles). Deux personnes à 30 % en roulement sont nécessaires (pour repos hebdomadaire et en cas de nocturnes). Ce poste sera refacturé à la Clé du Bastion annuellement avec l'ensemble des charges afférentes aux locaux et aux personnels.

Les réservations se feront en ligne pour les individuels, via le service réservation de la Citadelle pour les groupes.

La société fera directement tous les encaissements liés à l'activité. Elle versera annuellement à la Ville une redevance fixe de 500 € correspondant au loyer consenti ainsi qu'une redevance de 5 % sur le résultat d'exploitation qui seront comptabilisées sur la ligne de crédit 70.322.7062.54000. Ce pourcentage pourra être révisé annuellement en fonction de l'évolution du résultat. Elle paiera également annuellement les charges liées à l'activité (électricité, ménage, déchets, réservations, coût du personnel...). Le remboursement de charges sera pris en charge sur la ligne de crédit 70.322.70878.54000.

Il est prévu une exploitation sur 5 ans, renouvelable. Le projet de convention afférent est présenté en annexe de ce rapport.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- **d'autoriser les travaux préalables nécessaires à la réalisation de l'Escape Room,**
- **de fixer le montant de la redevance annuelle de l'exploitant d'une part fixe de 500 € correspondant au loyer consenti complétée d'une part variable correspondant à 5 % sur le résultat d'exploitation.**



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0